

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'ANNEE 2015

à afficher et à diffuser

TECHNICIEN(NE)S DES SERVICES CULTURELS ET DES BATIMENTS DE FRANCE DE CLASSE SUPERIEURE

Catégorie B

Postes à pourvoir : 17

Conditions de candidature cumulatives : ouvert aux technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale du ministère de la culture et de la communication remplissant, au plus tard le 31 décembre 2015, les conditions cumulatives suivantes :

- justifier d'au moins un an dans le 4ème échelon du premier grade ;
- justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- et, être en position d'activité, de détachement ou en congé parental.

En résumé

Inscription par internet : du 5 mai 2015 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 9 juin 2015 à 17 heures, heure de Paris.

Date de demande d'un dossier d'inscription papier : du 5 mai 2015 au 9 juin 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

Retour des dossiers papier d'inscription : le 16 juin 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour du chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor public et des justificatifs éventuels de reconnaissance en tant que travailleur handicapé : le 25 septembre 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Retour du dossier de description du parcours professionnel, dûment rempli, en trois exemplaires : le 2 novembre 2015, le cachet de la poste faisant foi.

Attention : il n'est plus demandé aux candidats de fournir un état des services. Les conditions d'ancienneté sont directement vérifiées avec les bureaux de gestion.

En détail

Les candidats devront s'inscrire par internet du 5 mai 2015 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 9 juin 2015, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Les demandes de dossier d'inscription papier et les dossiers d'inscription dûment complétés devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G 201 - Examen professionnel de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication - 7 rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex :

- au plus tard le 9 juin 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;

- au plus tard le 16 juin 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété.

Aucune demande de dossier d'inscription et aucun dossier postés hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

De plus, le candidat doit également adresser au SIEC, à l'adresse indiquée ci-dessus :

- au plus tard le 2 novembre 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), à télécharger sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à <http://concours.culture.gouv.fr>, le dossier de description du parcours professionnel rempli en trois exemplaires.

A NOTER :

Les personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement matériel ou de temps devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois spécifique à ce concours. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé lors de l'inscription sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés du département de résidence peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de communication, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence administrative ou personnelle. Les frais pourront être pris en charge par le ministère sur présentation d'un justificatif.

Après l'inscription papier ou sur le site du SIEC, celui-ci adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné le 25 septembre 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

Date et lieu de l'épreuve d'admission : à partir du 30 novembre 2015 en région parisienne.

Renseignements : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

<http://concours.culture.gouv.fr>

Gestionnaire : Jean-Michel DEVRED

Téléphone : 01 40 15 85 92

Courriel : jean-michel.devred@culture.gouv.fr

MAISON DES EXAMENS D'ILE-DE-FRANCE - SIEC

7 rue Ernest Renan

94749 ARCUEIL Cedex

Standard : 01 49 12 23 00

<http://www.siec.education.fr>

ANNEXE

DEMANDE DE DOSSIER IMPRIME D'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN(NE) DES SERVICES CULTURELS ET DES BATIMENTS DE FRANCE DE CLASSE SUPERIEURE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SESSION 2015

Eléments à faire parvenir au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des concours (DEC 4) - Bureau G 201 - Examen professionnel de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication - 7, rue Ernest Renan - 94 749 ARCUEIL Cedex, au plus tard le 9 juin 2015 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

(Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.)

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme ¹ :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville :
	Pays :
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	Adresse électronique :

La demande de dossier d'inscription doit être adressée par la voie postale.

¹ Rayer la mention inutile